D102011

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigeli, le 26 NOV. 1985

Nº 4264 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise K I G A L I.-

OBJET: Demande de prolongation de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Per le télegramme dont photocopie en annexe, le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Congo, Président en exercice de la Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique vient de confirmer les dates du 07 au 10 Décembre 1985 la tenue de la 18° assemblée annuelle de cet organisme à Libreville, capitale de la République Gabonaise.

Il y a lieu de rappeler que cette session deveit se tenir initialement à BRAZZAVILLE du 28 au 31 Octobre dernier. Son report a été motivé par la recherche d'une grande représentativité des Etats membres. Ainsi fut-elle placée directement après les assises de la Conférence des Ministres chargés des Sports des pays de la francophonie et en marge des Jeux des Etats de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale.

Afin de permettre au Rwanda de prendre part à cette importante réunion en raison de son ordre du jour qui comporte des choix politiques à prendre par les Etats, je Vous demanderais de bien vouloir autoriser la prolongation de l'ordre de mission n° 2201/01.04 du 14 Novembre 1985 établi en faveur de Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs qui se rendra également à la XVIe session ordinaire de la CONFEJES à DJIBOUTI du 26 Novembre au 06 Décembre 1985.

Depuis la dernière session qui a eu lieu à BATA, en Guinée Equatoriale du 20 au 26 Octobre 1984 et la réunion extraordinaire tenue à BRAZZAVILLE du 10 au 11 Décembre 1984, les problèmes cruciaux que connaît le Secrétariat de la zone restent sans solutions définitives et le laissent dans une certaine léthargie. Il s'agit essentiellement de problèmes d'harmonisation des structures par l'étude et l'adoption des textes fondamentaux devant régir le fonctionnement des activités de la zone; l'assainissement de la gestion financière; la problématique du siège et le déroulement normal des Jeux d'Afrique Centrale. L'analyse de tous ces points ont fait l'objet de ma lettre n°4289/15.08.01 du 27 Novembre 1984 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont copie fut réservée à Votre Excellence.

L'ordre du jour détaillé de cette 18° assemblée générale comprend les points ci-après :

- Examen du rapport d'Activités du Secrétaire Général de la zone 4 du CSSA;
- Choix politique du système d'admnistration de la zone 4;
- Transfert du siège de la zone 4 à BANGUI en République Centrafricaine;
- Projet de l'organigramme des structures du Secrétariat Permanent;
- Examen des textes fondamentaux;
- Budget 1986;
- Programme 1986;
- Problématique des Jeux d'Afrique Centrale:
- Sport Scolaire et Universitaire en Afrique Centrale.

Etant donné que nous avons été averti des dates de cette réunion avec retard, il a été suggéré au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de déléguer un représentant de l'Ambassade la plus proche. Le coût trop élévé de son déplacement à partir de Kinshasa a plaidé en faveur de la présente formule de prolongation de mission.

Celle-ci s'étendra du 07 au 13 Décembre 1985. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération prendra en charge les frais de transport sur l'itinéraire PARIS-LIBREVILLE-PARIS ainsi que les frais de mission pour sept (7) jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

## Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

KIGALI .-

et du Monvement Coopératif